

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

GRIGNY

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Grigny

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Grigny

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
1	Rue Fleury Jay de : Rue Adrien Dutartre à : Rue Caraca	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
2	Rue Jules Ferry de : Chemin du Recou à : Avenue Marcelin Berthelot	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
4	Chemin des Charmes de : Rue Yves Farge à : Rue André Sabatier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
5	Rue Yves Farge de : Chemin des Charmes à : Rue André Sabatier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
6	Chemin du Recou de : Rue Jules Ferry à : Avenue de Champlevert	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Rue du 8 Mai 1945 de : Avenue de l'Egalité à : Rue André Sabatier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Voie Nouvelle de : Rue Adrien Dutartre à : Rue de Bouteiller	Création de voie	METROPOLE DE LYON
12	Voie Nouvelle de : Avenue Jean Moulin à : Rue Fleury Jay	Création de voie	METROPOLE DE LYON
13	Voie Nouvelle de : Rue André Mayer à : Rue Emile Evellier	Création de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Grigny

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
1	de : Promenade Jacques Brel à : Rue André Sabatier	METROPOLE DE LYON	4m

PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET
Grigny

N°	Localisation	Date création	Règlement
1	Avenue Chantelot, Avenue Jacques Chirac, Rue Robespierre	Date d'approbation de la modification n°4	Les constructions ou installations d'une superficie cumulée supérieure à 30m² de surface de plancher sont interdites.

ESPACES BOISES CLASSES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Grigny

Sujet	Localisation	Observations
CEDRUS ATLANTICA : Cèdre de l'Atlas	Avenue Jean Estragnat	Deux spécimens très visibles depuis le domaine public, et aux caractéristiques morphologiques remarquables (circonférence, couverture d'ombrage et hauteur).
PLATANUS ACERIFOLIA : Platane	Parc Veyret, 34 Rue Pierre Semard	Deux spécimens implantés proches de la limite parcellaire aux dimensions importantes et en bon état sanitaire. Hauteur avoisinant les 30 mètres avec large couronne et diamètre du tronc supérieur à 1 mètre. Ces deux arbres n'ont pas subi de taille drastique et présentent un houppier en forme libre.
TILIA: Tilleul	Parc Veyret, 34 Rue Pierre Semard	Specimen, au même titre que les deux platanes du parc, présentant des caractéristiques morphologiques remarquables (circonférence et hauteur). En forme libre, sans réduction ancienne.

RESERVATIONS POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS
Grigny

N° de secteur	Localisation	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé
1	34, Rue Pierre Semard	100%	PLUS, PLAI, PLS

SECTEURS DE TAILLE MINIMALE DE LOGEMENTS
Grigny

N° de secteur	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme de logements soumise à la servitude de taille ou de typologie	Taille minimale ou typologie des logements
1	Construction neuve ou changement de destination à partir de 1000m ² de surface de plancher	70%	T3 et plus
2	Opération sur construction existante à destination d'habitation créant 2 logements ou plus	70%	T3 et plus